

LE BELLETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1er FÉVRIER 1990 — VOL. 9, NO 6



LA CONSTRUCTION À L'ANCIENNE-LORETTE

une décennie qui se termine avec succès

Le cap des années 90 vient tout juste d'apparaître et il est intéressant de jeter un bref regard en arrière pour constater la vigueur du développement des dix dernières années.

Alors que pendant la décennie 70, le Service d'urbanisme émettait 4 000 divers permis représentant des valeurs déclarées de 59,7 millions de dollars, il fut compilé tout près de 30 permis pour les années 80, entraînant des investissements immobiliers de l'ordre de 103,5 millions.

Dans la première moitié des années 80, la construction des nouvelles unités de logement s'est divisée à parts égales en-

tre les habitations unifamiliales (275) isolées, jumelées ou en rangée et l'habitation multifamiliale (280). Par contre, entre 1985 et 1989 un écart significatif est apparu puisque 611 nouvelles résidences unifamiliales étaient construites comparativement à 241 nouvelles unités de logement dans des habitations multifamiliales.

Une diminution de 14% de l'habitation multifamiliale peut être attribuable à la disponibilité plus restreinte des emplacements réservés à cet usage. Cependant, la hausse du marché de l'unifamiliale met en valeur l'attrait compétitif de la ville et la qualité de

vie recherchée par les nouveaux citoyens.

Orientation

Il ressort aussi d'une analyse plus fine de certaines statistiques que le développement de la ville s'effectue selon les volontés du Conseil tel qu'exprimées dans le plan d'urbanisme adopté en 1985. En effet, le centre-ville se densifie et sa vocation multifonctionnelle s'affirme davantage, alors que le périmètre se développe rationnellement selon une plus faible densité d'occupation.

Perspectives d'avenir

Le développement des années 90 est bien amorcé. Les

entrepreneurs en construction nous déclarent avoir de bons carnets de commande pour l'année qui vient. Les promoteurs sont aussi de cet avis puisque quatre projets indépendants sont à l'étude en vue de développer environ 140 nouveaux terrains à vocation résidentielle pour l'année 90.

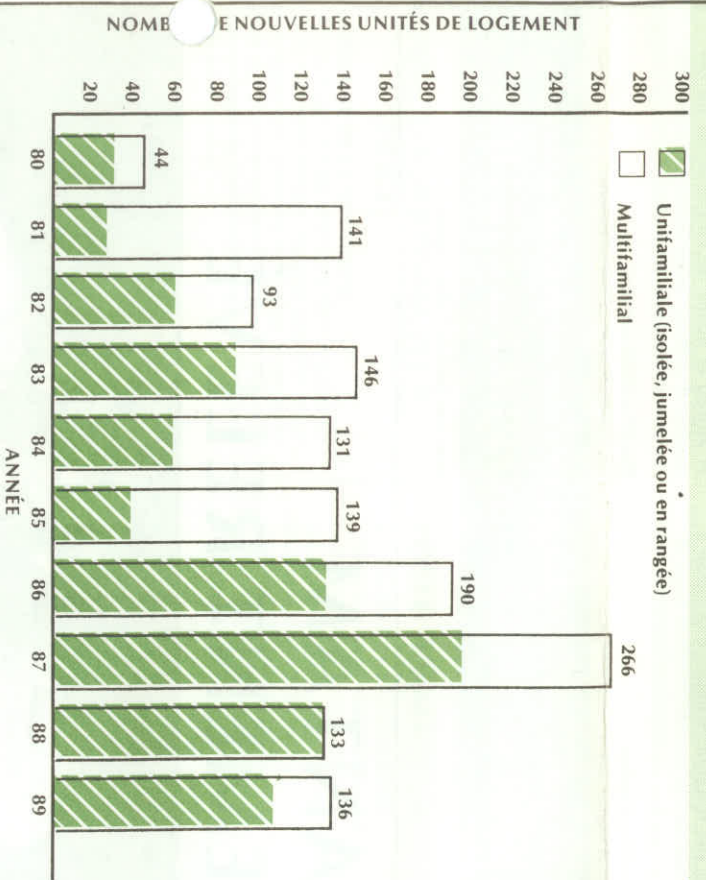
À ces nouveaux terrains, il faut aussi ajouter en inventaire 69 terrains viabilisés avant 1985 mais qui comportent parfois certaines contraintes, 151 terrains viabilisés depuis 1985 et encore disponibles ainsi que 21 terrains prêts à construire et situés en zone d'expansion urbaine.

L'inspecteur en bâtiments, **Richard Bourget**

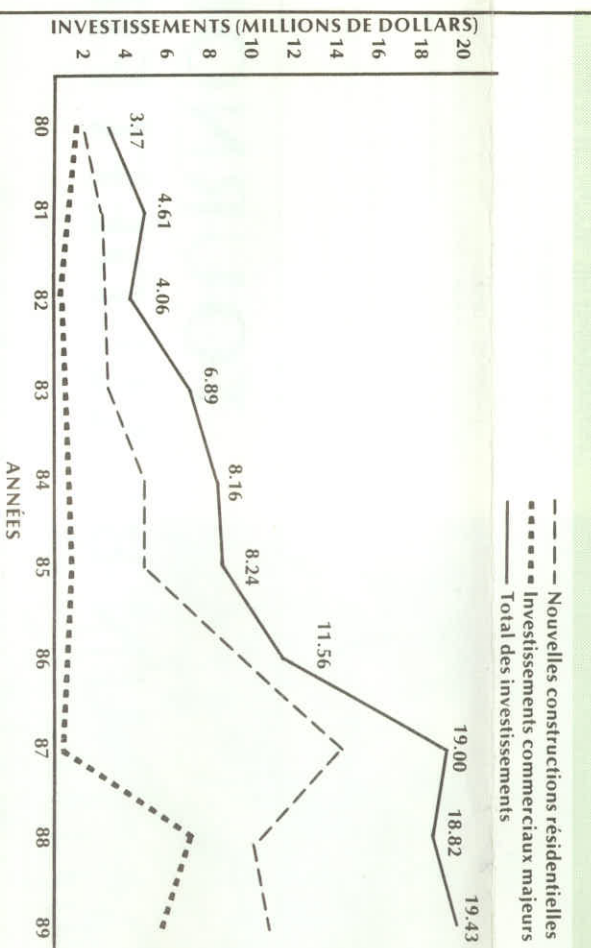
Il est à noter que la récupération, depuis 1985, des emplacements viabilisés et viabilisables se solde aujourd'hui par des crédits à l'expansion urbaine accordés par la Communauté urbaine de Québec; lesquels se chiffrent à plus de 290 unités de logement. Ces crédits qui s'accumulent assurent à L'Ancienne-Lorette de pouvoir développer son aspect résidentiel selon ses ambitions et sans contraintes dues aux politiques régionales d'expansion urbaine.

L'inspecteur en bâtiments, **Richard Bourget**

LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE DEPUIS 1980



VALEUR DÉCLARÉE DES PERMIS DEPUIS 1980



PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 1990

Depuis le 22 janvier 1990, la procédure d'envoi des comptes de taxes a été amorcée à la Municipalité de sorte que présentement, tous les comptes ont été expédiés à la population.

A cet égard, vous êtes priés de noter que le premier versement des taxes municipales devient échu le 23 février 1990 alors que le second paiement devra être effectué le ou avant le 3 juillet 1990.

Nous vous recommandons de nous transmettre en même temps que votre premier versement un second chèque postdaté pour acquitter le versement qui viendra à échéance le 3 juillet 1990. Cette façon de faire permettrait d'éviter d'oublier d'effectuer le deuxième versement et conséquemment éliminer le paiement d'intérêts.

L'opportunité vous est également offerte cette année de payer vos comptes de taxes directement à la Caisse populaire Ancienne-Lorette, 1638, rue Notre-Dame. Cette entente n'est cependant possible que pour les comptes ne comportant pas d'arrages.

D'autre part, si vous étiez dans l'impossibilité de payer entièrement les sommes dues lors de l'échéance, vous pouvez toujours prendre entente avec le trésorier ou son représentant mais des intérêts seront appliqués sur le solde échu non payé.

Le Trésorier,
Gilles Kirouac, c. r. i.

LE DÉPUTÉ LAWRENCE CANNON PRÉSIDENT D'HONNEUR DE NOTRE COLLOQUE



Le député Lawrence Cannon a confirmé son acceptation de la présidence d'honneur de notre "Colloque concertation-milieu" qui se tiendra à la fin de mars. Une trentaine d'organismes ont déjà fait connaître leur participation à cet événement majeur de notre année 1990. Rappelons que le célèbre éditorialiste Laurent Laplante a accepté de donner la conférence d'ouverture le vendredi 30 mars. Nous donnons, dans la prochaine édition du Loretain, un aperçu de sa carrière.

25 PARTICIPANTS NON DÉLÉGUÉS

Vingt-cinq places sont réservées à des résidents de L'Ancienne-Lorette que l'événement intéresse et qui ne sont pas délégués par des organismes. On peut faire une demande en ce sens en découplant le présent article et en remplissant le coupon qui suit:

"Je désire participer au colloque de la fin mars."

Nom: _____

Adresse: _____

Tél.: _____

Envoyer ou porter le tout à:
Colloque concertation, 1364, St-Paul, L'Ancienne-Lorette, G2E 1Z6

LE MARDI 13 FÉVRIER À 20H00: ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL

SERVICE DES LOISIRS RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS, PARCS ET BÂTIMENTS OFFRES D'EMPLOI - PERSONNEL OCCASIONNEL PRINTEMPS-ÉTÉ 1990

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Ville de L'Ancienne-Lorette est à la recherche de personnel occasionnel pour le secteur équipements, parcs et bâtiments du Service des Loisirs et ce, pour la période printemps-été 1990.
Des formulaires de demande d'emploi sont disponibles à l'Hôtel de ville et au Service des Loisirs. Les demandes complétées doivent être retournées à la

Direction générale, 1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette, G2E 3J5, avant le mercredi 21 février 1990 à 12 heures.

Pour information supplémentaire: Monsieur Yan De Lachevrotière
Tél.: 871-3434

EMPLOYÉS AU GAZON

(5 postes disponibles)

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité du préposé au gazon, l'employé exécute divers travaux reliés à l'entretien des gazons, soit passer la tondeuse, la débroussailler, le balai à gazon et ramasser le gazon. Il devra aussi exécuter toute autre tâche demandée par son supérieur immédiat. Travail de jour.

EMPLOYÉS À L'HORTICULTURE

(2 postes disponibles)

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité du préposé à l'horticulture, l'employé exécutera divers travaux reliés à l'horticulture tels, préparer les plates-bandes, faire la plantation, sarcler les divers aménagements floraux et arroser jardinières et autres aménagements, tailler arbustes ainsi que toute autre tâche requise par son supérieur immédiat. Travail de jour et de soir.

PRÉPOSÉ AU GAZON

Sommaire de la fonction

Le préposé au gazon a la responsabilité des travaux reliés à l'entretien des gazons dans les parcs et terrains de la municipalité. Il supervise le travail des employés au gazon. Il est responsable de la coupe et la fertilisation des gazons, de l'application de l'herbicide et/ou insecticide, si nécessaire et de l'entretien des bordures. Il exécute toute autre tâche demandée par son supérieur immédiat.

Qualifications requises

- Permis de conduire
- Sens des responsabilités, minutieux, ponctuel, habiletés manuelles, bonne capacité physique et autonomie

Période d'emploi et rémunération

30 semaines (40 heures/sem.) du 2 avril au 26 octobre au tarif de 7,00\$ l'heure

MANOEUVRE AUX TERRAINS ET AUX BÂTIMENTS

(2 postes disponibles)

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité de son supérieur, le manoeuvre aux terrains et aux bâtiments effectuera divers travaux reliés à la préparation et à l'entretien des divers équipements, tels lignage des terrains de soccer et de baseball, entretien de la piscine municipale, préparation de la hutte pour diverses activités, ménage dans les divers bâtiments et/ou toute autre tâche demandée par son supérieur immédiat.

Qualifications requises

- Formation de niveau collégial
- Permis de conduire
- Dérouillardise, sens de l'initiative et des responsabilités, bonne communication, sociale

Période d'emploi et rémunération

15 semaines (30 heures/sem.) du 14 mai au 24 août, 5,50\$ l'heure

EMPLOYÉ À L'ENTRETIEN DES TENNIS

Sommaire de la fonction

L'employé à l'entretien des tennis a la responsabilité de préparer et d'entretenir les courts de tennis selon les exigences requises. Il roule et arrose les terrains, balaye les galions et les terrains asphaltés, répare divers endroits endommagés et exécute toute autre tâche demandée par son supérieur immédiat.

Qualifications requises

- Formation de niveau collégial
- Avoir déjà évolué régulièrement au tennis
- Être ponctuel, fiable et sociable

Période d'emploi et rémunération

Travail de jour, du lundi au dimanche inclusivement, 16 semaines (40 heures/sem.) du 14 mai au 31 août 1990 au tarif de 5,00\$ l'heure.

PRÉPOSÉS AU SITE DES LOISIRS

(2 postes disponibles)

Sommaire de la fonction

Le préposé au site des loisirs effectuera divers travaux reliés au bon fonctionnement du site. Il assure la surveillance et la sécurité lors des activités, ouvre, ferme et inspecte les bâtiments, fait le ménage des lieux, répare des bris mineurs et fait respecter les horaires d'utilisation. Il prépare aussi les divers équipements selon les besoins (terrain de balle, salle et autres) et donne de l'information sur demande. Il exécute toute autre tâche demandée par son supérieur immédiat.

Qualifications requises

- Formation de niveau collégial
- Permis de conduire
- Sens des responsabilités, habiletés manuelles, entrent, ponctuel et autonome

Période d'emploi et rémunération

Travail en soirée et fin de semaine, 16 semaines du 14 mai au 31 août 1990 (35 heures/sem.) au tarif de 7,00\$ l'heure.

PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE

Sommaire de la fonction

Le préposé à l'horticulture a la responsabilité de l'exécution des activités en horticulture, telles conception des formes et arrangements floraux, plantation, entretien préventif des divers aménagements floraux. Il dirige les employés à l'horticulture et exécute toute autre tâche demandée par son supérieur immédiat.

Qualifications requises

- Formation de niveau collégial
- Connaissances en horticulture
- Permis de conduire
- Sens des responsabilités et de l'esthétique, ponctuel, imaginaire, minutieux et autonome

Période d'emploi et rémunération

18 semaines (40 heures/sem.) du 30 avril au 31 août au tarif de 7,00\$ l'heure

TOURNOI BANTAM UN BEAU DÉFI FIÈREMENT RELEVÉ

En dépit de l'expérience accumulée, le Tournoi Bantam demeure chaque année un défi de taille à relever. Il mobilise quelque 300 bénévoles, sous la direction d'une équipe de 11 membres et reçoit, cette année du moins, plus de 1 050 jeunes joueurs. Durant 11 jours, de huit heures du matin à neuf heures trente le soir, les joutes se succèdent selon un horaire rigoureux: 103 joutes cette année jouées par 66 équipes. Un va-et-vient continu, un jeu d'arrivées et de départs, d'entrées et de sorties savamment orchestré.

Ce défi a été fièrement relevé par l'équipe du tournoi 1990, en dépit de contretemps non négligeables. On sait que plus de la moitié de l'équipe de direction en était à ses premières armes. Deux de ses membres ont dû être remplacés à quelques jours de l'ouverture, pour cause de maladie et d'accident. Autre pépin de taille. Alors que le calendrier des joutes était terminé et les communiqués de presse imprimés, l'équipe de New York s'est décommandée. L'ouverture n'a donc pas manqué de piquant, mais, comme on dit chez nous, "ils ont livré la marchandise" et n'en ont que plus de mérite.

Les équipes lorettaines

Les équipes de L'Ancienne-Lorette, qui savent allier la discipline à l'esprit sportif, au dire d'observateurs bien renseignés, se sont défendues honorablement. Les Cougars ont atteint la demi-finale. Les Grenadiers, qui ont pu se rendre en quarts de finale, ont eu l'honneur d'être les seuls à infliger une défaite à l'équipe de Lotbinière, championne de la catégorie CC. Le trophée Ville 1 de L'Ancienne-Lorette a été décerné au jeune gardien de but des Cougars, Dominique Fortin, qui a opposé un barrage impressionnant aux tirs des Faucons de Québec-Centre et Haute-Ville, les

obligeant à aller en prolongation.

Participation du Corps de cadets

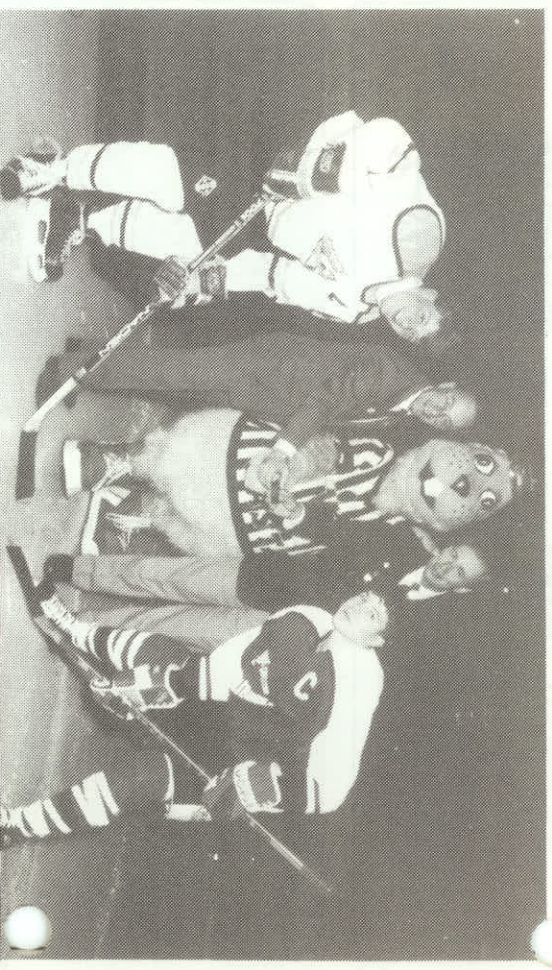
Une fois de plus, le Corps de cadets de L'Ancienne-Lorette, sous le commandement du capitaine Alain Pelletier, a apporté à l'organisation une participation fort appréciée, s'occupant notamment de "logistique" pour les clubs de l'extérieur et de divers cérémoniaux auxquels on voulait donner un certain décorum.

Des améliorations

D'année en année, on tâche d'améliorer certains aspects pratiques de l'organisation. Signalements, parmi ces détails, l'amélioration du système de contrôle à l'entrée. Utilisant la technique de l'étampe sur la main, on permettait aux spectateurs qui avaient payé une fois leur place de sortir et de revenir à volonté, ce qui a facilité grandement le travail des préposés à l'accueil. Le quartier général des bénévoles, qui se trouvait auparavant dans une roulotte à l'extérieur, a été installé cette année dans la galerie vitrée, près du bar, ce qui permettait aux préposés de suivre le déroulement du tournoi. Enfin, pour que les joueurs puissent respirer un air plus pur, on a restreint l'usage de la cigarette au couloir d'entrée et au bar.

Remerciements

Le président de cette onzième édition du Tournoi national Bantam de L'Ancienne-Lorette, M. Claude Drolet, tient à remercier toutes les catégories de bénévoles qui ont contribué au succès de l'événement; à remercier aussi la Ville de L'Ancienne-Lorette pour sa contribution, de même que les généreux commanditaires dont l'implication permet de donner au tournoi cette "classe" dont nous sommes fiers.



Le maire Émile Loranger et le président Claude Drolet procédant à la mise en jeu de la partie d'ouverture, opposant Lotbinière aux Grenadiers de L'Ancienne-Lorette.

Dominique Martin, gardien de but des Cougars, reçoit le trophée Ville de L'Ancienne-Lorette des mains du maire Émile Loranger.



Photos: Serge Antoni